

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 mars 2016

OBJET :
Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : MME SAGET
Délibération n° 4

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2016, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2015, conformément au tableau ci-après :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+ 904 695,71 €
Résultats antérieurs reportés	+ 283 216,17 €
<i>Résultats à affecter</i>	<i>1 187 911,88 €</i>

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	+ 131 361,79 €
Résultats antérieurs reportés	- 841 698,05 €
<i>Résultat cumulé (D001)</i>	<i>- 710 336,26 €</i>
Solde des restes à réaliser 2015	+ 140 121,67 €
<i>Besoin de financement</i>	<i>570 214,59 €</i>

Affectation (1068)	1 010 258,42 €
Report en fonctionnement (R002)	177 653,46 €

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission des Finances du 02 mars 2016, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2015 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 17 mars 2016.

Pour Extrait,



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	04 mars 2016
- Convocation distribuée le :	04 mars 2016
- Affichage du compte-rendu le :	18 mars 2016
- Affichage du procès-verbal le :	13 mai 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjointes.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. MARSON à MME GEORG
- M. DI TOMMASO à M. BREUILLE

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME COLME

Pour extrait,



**Michel BREUILLE,
Maire**